

TARIFS 2022-CIMETIERE DE VALENCE

CASES DE COLUMBARIUM

Les cimetières sont des lieux de repos, de recueillement et de mémoire.

La présence d'herbes ne doit pas évoquer un sentiment de non-respect, d'abandon des défunts ou de dégradation des sépultures.

Le service cimetière est particulièrement sensible à la pratique d'une gestion environnementale et durable, plus respectueuse du site.

Les concessionnaires et ayants droit sont responsables de l'entretien de leurs cases de columbarium.

Les columbariums sont des ouvrages immobiliers construits sur des parcelles du domaine public communal constitué par le cimetière. Les columbariums sont juridiquement des ouvrages publics.

LES COLUMBARIUMS SONT ASSIMILES AU REGIME JURIDIQUE DES CONCESSIONS FUNERAIRES.

Les cases de columbarium ne peuvent être concédées à l'avance et celles-ci sont attribuées au moment où une urne doit y être déposée.

LES CASES DE COLUMBARIUMS SONT DISPONIBLES DANS LA LIMITE DE L'EXISTANT (à demander au service cimetière) ET L'OBTENTION DES CASES PEUT ETRE SOUMIS A UNE LISTE D'ATTENTE

Elles sont concédées dans la limite des disponibilités pour une durée de Quinze ou Trente Ans.

L'achat et/ou le renouvellement des cases de columbarium se fait sur place ou par courrier auprès du service **cimetière de la Ville de VALENCE-sise 209 avenue de Romans-26000 VALENCE (04.75.43.08.62)**

Je vous prie de prendre rendez-vous avec le **Conservateur du Cimetière: M. Franck DONCQUES (franck.doncques@mairie-valence.fr/ 06.23.14.33.21 ou 07.60.80.37.79)**

POUR UN ACHAT OU UN RENOUELEMENT SE MUNIR :

- D'UN JUSTIFICATIF DE **DOMICILE** (pour achat uniquement)
- D'UNE PIECE D'IDENTITE, (pour achat et renouvellement)
- D'UN LIVRET DE FAMILLE
- D'UN CHEQUE LIBELLE à L'ORDRE DU : **TRESOR PUBLIC** (seuls les chèques sont autorisés, les espèces exceptionnellement sont acceptés mais avec l'appoint)

SITES CINERAIRES / CASES DE COLUMBARIUM (prix en Toutes Taxes Comprises (T.T.C.))

Type de mobilier cinéraire	15 Ans	30 Ans
Cavernes	449 €	901 €
Floriacs	637 €	1 274 €
Piliers	637 €	1 274 €
Circulaires	856 €	1 712 €
½ Circulaires	856 €	1 712 €

TARIFS 2022-CIMETIERE DE VALENCE

CASES DE COLUMBARIUM

SITES CINERAIRES / CASES DE COLUMBARIUM (prix en Toutes Taxes Comprises (T.T.C.))

Type de mobilier cinéraire	15 Ans	30 Ans
Modules	468 €	876 €
Etoiles	758 €	1 436 €
Soliarcs	532 €	1 064 €
Pyramide (1 urne)	400 €	800 €
Pyramide (2 urnes)	575 €	1 150 €
Pyramide (3 urnes)	628 €	1 256 €

Les familles doivent faire apposer à leur charge sur le couvercle des cases une plaque de granit ou seront gravés les noms des défunts (nom, prénom, année de naissance, année de décès).

La plaque devra également porter l'inscription du numéro de case de columbarium indiqué par le service cimetière.

Les dimensions des plaques sont réglementées et varient selon la dimension des couvercles et le type de cases. Ces renseignements sont donnés par le service cimetière de la Ville de VALENCE.

Les concessionnaires ou ayants droit s'engagent à respecter le règlement du cimetière, des sites cinéraires du cimetière ainsi que tous les articles du Code Général des Collectivités Territoriales correspondants.

Les concessions sont renouvelables **au tarif en vigueur au moment du renouvellement.**

Le renouvellement ne peut avoir lieu avant la date d'échéance de la concession.

A cette date, et pendant une période de 2 ans, le concessionnaire ou ses ayants droit peuvent user de leur droit de renouvellement.

Un renouvellement anticipé peut être demandé pour une inhumation durant la dernière période quinquennale avant échéance (mais il n'est en aucun cas obligatoire)

Les urnes inhumées dans les cases de columbarium ne pourront être exhumées, déplacées ou emportées sans une autorisation préalable de la Ville de VALENCE.

La case concédée peut donc être reprise mais seulement à la fin du délai légal de 2 ans suivant la date d'échéance. Les cendres contenues dans les urnes seront alors dispersées dans un lieu spécialement affecté à cet effet (Jardin du souvenir).

Les cases de columbarium appartenant à la Ville de VALENCE, toute modification ou dégradation est interdite et engagerait la responsabilité du concessionnaire ou de ses ayants droit.